

République Française
Département de Seine et Marne



MAIRIE DE
MONCOURT-FROMONVILLE

Modification n°2 de droit commun du PLU

CERTIFICAT D’AFFICHAGE DE L’ARRÊTÉ

Je soussigné, Maxime LABELLE, Maire de la commune de MONCOURT-FROMONVILLE (77140), certifie que l’arrêté municipal n°AG-2023/12 portant sur l’ouverture de l’enquête publique ayant pour objet la modification n°2 de droit commun du Plan Local d’Urbanisme a été affiché en la mairie de Moncourt-Fromonville, à compter du 14 avril 2023 et pendant toute la durée de l’enquête, soit du vendredi 12 mai 2023 jusqu’au samedi 10 juin 2023.

Fait à Moncourt-Fromonville, le 14 avril 2023.

Le Maire



Maxime LABELLE